



Aides aux Études

Année 2014 – 2015

Conseil Général des Côtes d'Armor

Nature de l'aide	Conditions	Montants en fonction des revenus familiaux	Délais de dépôt
AIDES AUX COLLÉGIENS	Collégiens dont la famille est domiciliée dans les Côtes d'Armor.	200 €	Avant le 31 mars 2015
PRIME A LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE*	Cette aide est accordée aux jeunes lycéens ou étudiants costarmoricens effectuant un stage d'étude obligatoire ou une scolarité à l'étranger de plus de 4 semaines. Elle peut être versée également aux étudiants en apprentissage*	de 150 € à 1 200 € <i>selon la durée et le pays</i>	Avant le départ

* si la rémunération annuelle est inférieure à 53 % du SMIC ;

Pour tout renseignement et retrait des dossiers, contacter **Isabelle VUYLSTEKER** au **02.96.80.00.93**

Maison du Département Dinan

7 rue Victor Schoelcher
CS96370
22106 Dinan Cedex

☎ 02.96.80.00.80

Les dossiers sont également téléchargeables sur le site <http://cotesdarmor.fr/> rubrique Citoyenneté – L'éducation – Les aides aux études.